ACCORD RELATIF A LA CREATION D'UN INSTITUT INTERAMERICAIN DE RECHERCHES SUR LES CHANGEMENTS A L'ECHELLE DU GLOBE

Les Parties,

RECONNAISSANT que les processus et cycles chimiques, biologiques et physiques à long terme du système terrestre sublesent des modifications continues qui sont d'origine naturelle ou provoquées par l'homme, dans le cadre de ce que l'on connaît sous le nom de changements à l'échelle du globe;

PREOCCUPEES par le fait que notre connaissance scientifique du système terrestre et notre compréhension commune des conséquences écologiques, économiques et sociales de ces changements pour le développement sont incomplètes;

CONSCIENTES que les changements à l'échelle du globe peuvent agir sur les ressources essentielles à la condition de l'être humain et des autres espèces vivantes;

CONSIDERANT que les décideurs ont besoin de renseignements exacts et d'analyses bien conçues sur les causes et les répercussions physiques, sociales, économiques et écologiques des changements à l'échelle du globe;

PREOCUPEES par le fait que la recherche sur les questions d'importance planétaire nécessite la coopération entre instituts de recherche, entre Etats et entre les différentes parties de la région interaméricaine, ainsi qu'avec les programmes régionaux et internationaux de recherche sur les changements à l'échelle du globe;

CONVAINCUES que les efforts nationaux et mondiaux visant à traiter ces questions doivent être complétés par une coopération régionale entre Etats;

RAPPELANT que, afin de favoriser une telle coopération régionale, la création d'un Institut interaméricain de recherche sur les changements à l'échelle du globe a été recommandée par les milieux scientifiques des Amériques à la Conférence de la Maison Blanche de 1990 sur la Recherche scientifique et économique se rapportant aux changements à l'échelle du globe;

SONT CONVENUES de ce qui suit:

Article I Création de l'Institut

Les Parties créent, par les présentes, l'Institut interaméricain de recherche sur les changement à l'échelle du globe, ci-après dénommé l'"Institut", à titre de réseau régional d'organismes de recherche coopérant entre eux.

Article II Objectifs

L'Institut se fonde sur les principes d'excellence scientifique, de coopération internationale et d'échange complet et ouvert de l'information scientifique se rapportant aux changements à l'échelle du globe. En accord avec ces principes, les objectifs de l'Institut sont les suivants:

 Favoriser la coopération régionale en matière de recherche interdisciplinaire sur les aspects des changements à l'échelle du globe relevant des sciences de